

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DICOM 20 Convention de partenariat média - Journée sans voiture 2019 (RATP).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de partenariat média avec la RATP ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de partenariat média avec la RATP.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de partenariat média avec La RATP, jointe à la présente délibération.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO